

START-UP

Cotisation annuelle

(du 1^{er} janvier au 31 décembre)

130.000 yens

L'adhésion en tant que membre START-UP est un choix idéal pour de petites et jeunes entreprises qui souhaitent développer leurs activités, profiter des services de la CCI France Japon et s'appuyer sur une communauté et un réseau d'affaires dynamique.

Ce statut est réservé aux entreprises ayant moins de 3 ans d'ancienneté, pour les 2 premières années.



- **Accès à nos évènements tout au long de l'année** en présentiel et online : webinaires et comités.
- Visibilité dans l'annuaire



- **Article via une newsletter**, relayé sur le site et sur nos réseaux sociaux
- Réunion de présentation des nouveaux membres avec communication post-événement
- Publicité et parution d'articles dédiés à tarif privilégié



- Tarifs privilégiés à nos prestations : recrutements, formations, domiciliation et location de la salle de conférence de la CCI France Japon
- Réception du magazine France Japon Eco 4 fois par an et Hebdo du Japon gratuit